

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MILLE QUINZE LE 14 Décembre (14/12/2015)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 08 décembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRÉSENTS:** M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**,

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Eliette DELMAS, M. Michel PIRAME, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

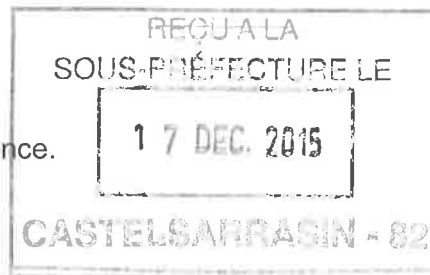
M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoint**,

M. Maurice ANDRAL (représenté par Madame Fabienne MAERTEN), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Mathieu RICHARD (représenté par Monsieur Laurent TAMIETTI), M. Franck BOUSQUET (représenté par Monsieur Gérard VALLES), **Conseillers Municipaux**.

**ÉTAIT ABSENT :**

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal**.

Madame Maïté GARRIGUES est nommée secrétaire de séance.



**MARCHES PUBLICS**

27 – 14 Décembre 2015

**MARCHE DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT POUR CAMPING CARS SUR LA COMMUNE DE MOISSAC**

Rapporteur : Monsieur le MAIRE.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2122-21,

**VU** les adaptations retenues pour ce projet (intégration de l'éclairage du parking et des abords, amélioration de l'accès, indépendance de l'alimentation électrique), Monsieur le Maire propose de porter l'enveloppe financière à 265 000€ HT,

**Considérant** qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée en application de l'article 28-I du Code des Marchés Publics,

**Considérant** qu'au terme de l'analyse des offres, les entreprises ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses seront retenues, et qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants,

**Le Conseil Communal,  
Après en avoir délibéré,  
A 29 voix pour et 3 abstentions (Mme FANFELLE ; MM. BOUSQUET, VALLES)**

- **PORTE** l'enveloppe financière de ce projet à 265 000 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

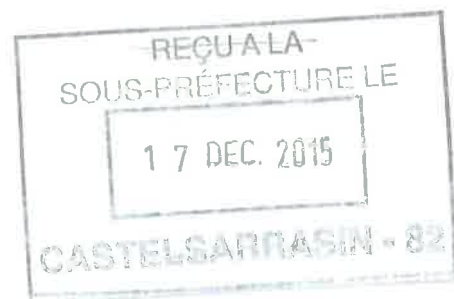
Pour copie conforme

Moissac le 17 décembre 2015

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :